

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 633

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Dolez, M. Gosnat, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet,
M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, Mme Fraysse,
M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 34

À l'alinéa 16, après le mot :

« cinq »,

insérer les mots :

« sur un territoire non morcelé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'empêcher le mitage du paysage et l'extension démesurée des réseaux électriques pour l'installation d'un même parc éolien. La question de l'emprise totale des parcs éoliens mérite une réflexion approfondie afin de parvenir à une homogénéité des parcs évitant toute installation anarchique, couvrant une très grande superficie au sol, et occasionnant des conflits d'usage multiples.